

communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION : + 0,9 % EN JANVIER 1991

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,9 % en janvier 1991 et se fixe à 129,7 points (décembre 1982 = 100). Le taux annuel de renchérissement s'établit à 4,9 %, contre 4,5 % l'an passé à pareille époque.

L'évolution des prix de ce mois est caractérisée par diverses adaptations de tarifs publics et prix administrés, qui interviennent souvent en janvier, ainsi que par de fortes hausses saisonnières pour les fruits et légumes.

Les ajustements des **tarifs publics et prix administrés** sont les suivants : pain (+ 8,6 %), électricité (+ 4,9 %), gaz (+ 7,8 %), tarifs des CFF (+ 0,8 %) et des TPG (+ 16,9 %), redevances radio et TV (+ 25,3 %). Si les autres prix étaient restés stables, les adaptations précitées auraient entraîné une augmentation de l'indice de 0,3 %.

L'indice de l'**alimentation** progresse de 2,6 % (en un an : + 4,1 %) en raison principalement du mouvement saisonnier des fruits et légumes (respectivement : + 11,8 %; + 9,1 %) ainsi que de la hausse du pain susmentionnée. Les prix du groupe **chauffage et éclairage** augmentent de 1,8 % (en un an : - 0,8 %); cela découle des adaptations du gaz et de l'électricité ainsi que d'une baisse tenue du mazout (- 0,7 %). Dans les **transports et communications**, la hausse de janvier (+ 2,0 %; en un an : + 3,2 %) découle des adaptations des tarifs des CFF et TPG déjà citées et de la majoration des services des garagistes (+ 9,9 %; en un an : + 12,4 % !). L'ajustement des redevances radio et TV provoque une augmentation de 0,6 % du groupe **instruction et loisirs** (en un an : + 5,2 %).

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en janvier 1991

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100	129,7	0,9	4,9
Alimentation	21	129,2	2,6	4,1
Boissons et tabacs	5	123,1	///	5,7
Habillement	7	132,3	///	5,6
Loyer	18	151,7	///	8,2
Chauffage et éclairage	5	89,1	1,8	- 0,8
Aménagement et entretien du logement	6	121,2	///	4,4
Transports et communications	14	118,9	2,0	3,2
Santé et soins personnels	8	127,4	0,0	3,0
Instruction et loisirs	16	132,8	0,6	5,2

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : (septembre 1977 = 100) 159,4; (septembre 1966 = 100) 271,3

